

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
« UN "PLAN MARSHALL" SOCIAL » :
RÉACTION DU CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

Montréal, le 20 août 2020 – Le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) accueille très favorablement les mesures annoncées aujourd’hui par le gouvernement fédéral.

« Nous vivons l’une des pires crises économiques depuis les années 1930, avec des taux de chômage atteignant des niveaux record : si nous n’avons pas vu la misère s’abattre sur nos villes et nos villages, comme l’ont connu nos grands-parents à leur époque, c’est que le gouvernement a été au rendez-vous pour aider le monde, et éviter le pire », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du CNC. « Et, ce que l’on nous annonce aujourd’hui, c’est un véritable “Plan Marshall” social ».

Les mesures annoncées, qui entreront en vigueur à la fin du mois de septembre et pour une période d’un an, élargissent l’accès à l’assurance-emploi, y compris aux prestations spéciales (comme les prestations pour maladie), avec un critère unique d’admissibilité fixé à 120 heures et la mise en place d’un plancher de prestations à 400\$ par semaine, et un minimum de 26 semaines. Pour ceux et celles qui n’ont pas accès à l’assurance-emploi, comme les travailleurs et travailleuses autonomes, le gouvernement mettra en place la Prestation canadienne de la relance économique. La Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants seront également des outils importants pour passer au travers des prochaines étapes de la crise sanitaire et économique.

« Au-delà de la prolongation de quatre semaines de la PCU, c’est-à-dire le temps de bien mettre en place les nouvelles mesures de soutien, le plan du gouvernement répond à beaucoup d’attentes des différentes catégories de travailleurs et travailleuses auparavant oubliés par l’assurance-emploi : on comprend les réalités auxquelles les gens ont été confrontés avec la crise, et on ne les laisse pas tomber », a continué le porte-parole.

Notons que la nouvelle durée maximale de la Prestation canadienne d’urgence (PCU) est de 28 semaines, mais toujours pour la période comprise entre le 15 mars et le 3 octobre 2020.

Le Conseil national des chômeurs et chômeuses appelle aussi le gouvernement à réfléchir au-delà de la crise pour repenser le filet social, avec un régime d’assurance-emploi du 21^e siècle. « Marquons l’histoire », a conclu Pierre Céré.

Rappelons que le CNC a mis en ligne une section spéciale d’informations de son site web sur les arrêts de travail, l’assurance-emploi et les programmes spéciaux, dont la Prestation canadienne d’urgence (PCU) : www.lecnc.com/covid-19-coronavirus

-30-

Source :

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations :

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : cnc@lecnc.com